
La CFTC DGFIP Locale a participé au CSAL FS du 15/05/2025.

L'ordre du jour était le suivant :

1- Approbation des PV des dernières FS (19/12/2024 et 20/02/2025).

2 – Points récurrents à l'ordre du jour :

- 2-1 Observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail dans le registre SST ;
- 2-2 Fiches d'accident au travail et de maladies professionnelles (dont le bilan des accidents survenus depuis la dernière plénière) ;
- 2-3 Signalements de dangers graves et imminents dans le registre spécial (y compris suicides et tentatives de suicides) **NEANT**;
- 2-4 Tableau de suivi des exercices d'évacuation depuis la dernière plénière, **NEANT** ;
- 2-5 fiches de signalement RPS depuis la dernière plénière
- 2-6 Rapport de visites de sites effectuées par la Commission de visite **NEANT**.

3-Points particuliers à l'ordre du jour :

- 3-1 Présentation du nouvel ISST et de ses missions.
- 3-2 Points sur les projets immobiliers.
- 3-3 Présentation de la note d'orientations ministérielles SSCT 2025-2026 et ses déclinaisons directionnelles et locales.
- 3-4 Vote et suivi du budget 2025
- 3-5 Programmation des prochaines visites

4- Questions diverses, agenda.

1-Le PV de la FS du 19 décembre 2024 est approuvé, celui du 20 février est approuvé sauf abstention d'une autre OS

2- points récurrents

Le premier point concerne les fiches inscrites au registre SST :

La première fiche évoquée concerne l'absence de chauffage et de climatisation au deuxième étage de Lahitolle.

La direction a accepté un devis mais le financement n'est pas encore totalement acquis.

L'administration espère que la pompe à chaleur sera installée en juin, elle est en attente d'une réponse pour un financement complémentaire.

La CFTC DGFIP du Cher espère que les services concernés ne passeront pas un nouvel été dans la chaleur et dans le froid l'hiver prochain.

La deuxième fiche concerne le Centre des Finances Publiques (CFP) de Sancerre, les pigeons ont été capturés par une société (une soixantaine quand même), une société devrait procéder au nettoyage des rebords de fenêtres et la cour sera également nettoyé (par les agents de service).

La troisième fiche concerne le SIE de Paris, antenne de Vierzon.

La SOCOTEC a rendu son rapport et il est accablant. Dans plusieurs bureaux, les mesures de débit d'extraction sont insuffisantes et non conformes.

La mesure du CO2 est un bon indicateur du confinement de l'air intérieur. En effet au-delà de 1000 ppm (1), cela provoque des maux de tête, une fatigue générale, des troubles de la vigilance et une somnolence.

Il s'avère que plusieurs bureaux dépassent cette norme lors la semaine de mesure, de plus la température et l'humidité des bureaux ont été calculées et certaines mesures sont aussi non conformes (12° le matin dans au moins un bureau).

La SEMVIE, bailleur a été destinataire du rapport de la SOCOTEC et devrait dire quelle solution, elle souhaite mettre en place, soit une aération depuis un local avec de l'air amené de l'extérieur et une augmentation du détalonnage des portes de communication (rabotage des portes) soit un système mécanique respectant un débit d'air neuf de 25m³/h dans chaque local et par occupant.

La FS a rappelé également que l'absence de lumière et de vue sur l'extérieur a un impact sur la santé des agents.

Un comité de suivi est demandé pour voir les conséquences sur les agents de ces conditions de travail particulières depuis presque deux années.

La quatrième fiche concerne la trésorerie de Bourges Hôpitaux, les agents ont demandé sur deux portes, l'une au premier étage la mise en place d'un groom et d'un hublot et au RDC que la porte d'accès au service soit moins lourde. Enfin une plaque de métal doit être remplacée sur le parking pour un accès PMR.

le deuxième point porte sur les accidents du travail :

le seul accident rapporté concerne une personne qui a chuté dans des escaliers, la chute est imputable à l'agent (inattention).

Le troisième point concerne les dangers graves et imminents : NÉANT

Le quatrième point concerne la prévention du risque incendie :NÉANT

1- ppm= partie pour mille

Le cinquième point concerne les fiches signalement (SIGNALFIP principalement) :

Depuis la dernière plénière, cinq fiches ont été ouvertes.

Une fiche concerne un conflit entre collègues et les 4 autres fiches concernent les relations entre nos services et des usagers.

Pour deux fiches un signalement aurait dû être fait à la police, plusieurs fois la police municipale a été sollicité, l'accueil commun du SIP de Bourges est sursollicité et une nouvelle organisation de cet accueil semble nécessaire d'autant plus que le SGC de Bourges devrait encore augmenter le flux d'usagers à cet accueil.

Le sixième point concerne le dernier rapport de visite, NEANT

3- points particuliers à l'ordre du jour

L'ISST:

M. Chasseray est le nouvel inspecteur santé et sécurité au travail. Il nous a présenté son parcours professionnel, il a été nommé en septembre 2024 et opérationnel depuis février 2025.

Il tâchera de venir aux réunions de la formation spécialisée du Cher, toutefois il a la charge de l'ensemble des départements de la région Centre Val de Loire et d'autres établissements comme les ESI de notre région.

Son rôle est le contrôle des sites bâtementaires (visites d'inspection), le conseil et l'expertise et l'animation des acteurs de prévention.

Le deuxième point sur les projets immobiliers :

l'administration nous a présenté le calendrier, la première étape sera de réinstaller le SDIF dans une partie de ses anciens locaux dans le bâtiment B.

A l'heure actuelle, la réception des travaux est prévue mi-septembre sauf retard dans les travaux. Le SDIF déménagerait alors plutôt en novembre 2025 après la campagne de la taxe foncière.

Le SGC de Bourges ne devrait pas déménager avant 2026, car il n'y aura pas de déménagement en fin d'année.

La BDV et la BRV ne devraient pas déménager avant 2026 de même.

Les chefs de service devraient avoir les plans et les futures implantations dans les semaines qui viennent.

Le troisième point concerne la note d'orientations ministérielles et ses déclinaisons directionnelles et locales :

L'AP-MP a présenté la note d'orientations ministérielles, c'est une feuille de route pour les deux années qui viennent pour la santé, la sécurité et les conditions de travail. La note et ses déclinaisons au niveau de la direction et au niveau local devraient être disponibles sur l'intranet départemental.

Par exemple des actions pour la santé mentale, contre l'amiante devraient mises en œuvre dans le département.

Le quatrième point concerne le vote et le suivi du budget 2025 :

D'abord on observe le budget formation est en légère hausse il passe de 9 949 € en 2024 à 10 115 €. Le budget est actuellement totalement utilisé par des formations en habilitation électrique, premiers secours en santé mentale, recyclage secourisme et prévention du risque routier.

Ensuite le budget des actions de politique de prévention est en baisse, il était de 34 650 en 2024 et il est de 31 470 € en 2025.

Il sert principalement à acheter du matériel suite à préconisations médicales. La FS va co-financer avec ce budget le dépigeonnage du CFP de Sancerre, des formations habilitations électriques, le SST (secourisme et santé au travail) et le yoga des yeux qui ne pouvaient être financés sur l'autre budget.

Enfin un groupe de travail se réunira pour voir quelles actions pourront être financées par le reliquat de ce budget.

La note de déclinaison directionnelle propose de mettre en place des formations de détections et préventions des violences sexistes et sexuelles (VSS) au travail.

La CFTC DGFIP Locale appuiera toute formation qui pourra être proposé aux agent(es) pour en finir avec ce fléau.

Questions diverses et agenda :

Début juin le Médecin du travail du Cher prend sa retraite.

Jusqu'en septembre, des médecins du travail extérieurs (du 41 et du 45) vont prendre en charge les cas les plus urgents.

Une visite de poste est prévue au CFP de Sancerre suite à sa réinstallation le 19 juin 2025.

Le référent sûreté et sécurité immobilière est intervenue pour nous expliquer son rôle. (La sécurité immobilière concerne le risque incendie.)

Il nous a expliqué que nous étions au niveau maximum « urgence attentat » et que les gestionnaires de site ont été avertis du comportement qu'ils devaient adopter en cas d'attentat.

Pour la CFTC DGFIP du Cher, il est nécessaire que des exercices liés aux évènements graves soit proposés comme ceux actés en cas d'incendie.

